

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 janvier 2023

n° 011-23

Objet : RS - Attribution d'un accord-cadre pour la maintenance du réseau TETRA de Grand Chambéry

- date de convocation le 20 janvier 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-six janvier dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Luc Berthoud à Corine Wolff - de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévisse - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Christophe Richel à Philippe Gamen

conseillers excusés : 12

Stéphane Bochet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 26 janvier 2023

délibération n° 011-23

objet **RS - Attribution d'un accord-cadre pour la maintenance du réseau TETRA de Grand Chambéry**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, indique que l'accord-cadre passé pour les années 2019 à 2022 concernant la maintenance et l'évolution du réseau radioélectrique TETRA est arrivé à son terme.

Un nouveau contrat doit donc être conclu. La prestation comporte deux volets :

- une prestation annuelle de maintenance préventive et corrective du système de transmission radioélectrique (voix et données), sur la base d'une infrastructure propriété de Grand Chambéry utilisant la technologie numérique TETRA sur le territoire de l'agglomération,
- des prestations hors maintenance selon un bordereau des prix unitaires permettant de faire évoluer l'infrastructure si nécessaire.

Il s'agit d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément à l'article R. 2122-3 3° du code de la commande publique. L'entreprise Axians justifie en effet d'un droit d'exclusivité sur les prestations objets du marché.

L'accord-cadre est conduit sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes, dont le montant minimal est de 80 000 € HT et le montant maximal de 600 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa date notification.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution, le règlement et la résiliation des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, selon les prix portés à l'acte d'engagement et aux bordereaux des prix unitaires, attribué à l'entreprise Axians,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marchés à intervenir et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

011-23

Objet de l'acte : RS - Attribution d'un accord-cadre pour la maintenance du réseau TETRA de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations

Date de l'acte : 31 janvier 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230131-lmc1H28795H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28795H1

Date de transmission en Préfecture : 31 janvier 2023

Date de réception en Préfecture : 31 janvier 2023

Publication sur le site internet: mercredi 01 février 2023